



RÈGLEMENT FINANCIER

Escrime Valletaise Saison 2023- 2024

Ce document vise à définir ;

- Les tarifications applicables aux licences et frais d'enseignements.
- Les tarifications des réparations de matériel
- Les conditions de remboursement des frais engagés par les tireurs et les maîtres d'armes lors des déplacements.

1. Tarifs des licences et enseignements

Les tarifs indiqués ci-après s'appliquent pour la saison 2023/2024 et s'entendent Licence, assurance +, passeport et pack compétition inclus ;

Catégories	Tarif
Eveil Escrime – Enfant (né en 2018-2017 et 2016) (si 1ère année)	160 €
Ecole Escrime – Enfant (de 2009 à 2016) M9 à M15	200 €
Perfectionnement Enfant M13-M15 (De 2009 à 2016) M9 à M15 –	250 €
Ado-Adultes M17 (2007, 2008) ; M20 (2004, 2005, 2006) ; Séniors (1985 à 2003) ; Vétérans à partir de 1984	275 €

Réduction Tarifs

Licencié d'une même famille	Sur la somme totale des adhésions
A partir du second membre	Réduction de 15 Euros
A partir du troisième membre	Réduction de 30 Euros
A partir du quatrième membre et plus	Réduction de 45 Euros

Seules les inscriptions à compter du mois de Janvier feront l'objet d'une facturation au prorata des mois restants (hors prix licence), tout mois entamé étant dû dans son intégralité.

2. Locations tenues

Se référer au règlement intérieur –

Matériel	Tarif annuel (TTC)
Tenue complète Eveil Escrime	15 €
Tenue complète	50 €
CAUTION Matériel	420 €
	100 € (éveil)
Forfait pressing si les tenues ne sont pas rendues propres	Tarif réel pressing

3. Tarif des stages

Des stages internes sont proposés durant les vacances de la Toussaint, Février et Avril.

	Tarif
1 journée de stage interne	15 €

3. Réparations du matériel

Les tarifs de réparation pour le matériel attribué sont à moitié prix.

Matériel	Tarif (TTC)
Tarif de prise en charge	5 €
<u>Fleuret/ matériel attribué</u>	
Montage lame Club Fleuret	18 €
Fil de lame Fleuret	3 €
Embase fleuret	5 €
Tête de pointe fleuret	6 €
Vis de tête de pointe fleuret	1 €
Prise de garde fleuret	6 €
<u>Epée/ matériel attribué</u>	
Montage lame Club Epée	20 €
Fil de lame Epée	4 €
Embase Epée	6 €

Tête de pointe épée	7 €
Prise de garde épée	11 €
<u>Matériel personnel</u>	
Montage lame fleuret sur arme personnel	36 €
Montage lame épée sur arme personnel	40 €

4. Remboursements et frais de déplacements

Préambule:

Pour prétendre à un remboursement, le tireur doit ;

- Porter les couleurs du club (chaussettes, veste, ...) les jours de compétition
- Se déplacer avec la logistique du club afin d'optimiser les coûts
- Se présenter lors de l'appel – un remboursement des frais d'inscriptions pourra être envisagé par le bureau sur présentation de justificatifs expliquant l'absence
- Avoir un comportement en adéquation avec les valeurs et le règlement intérieur du club
- Présenter les justificatifs - les remboursements seront faits sur présentation du formulaire de remboursement dûment rempli disponible sur le site du club accompagné des justificatifs. Seront pris en compte les frais d'hébergement, les repas et les frais de transports (ticket de train, frais de transport partagé)

Prise en charge des frais d'inscription aux compétitions

Toutes armes	Frais inscription				
	CD 44	Ligue PdL et Zone	Challenges	CN Quart/demi-finale/CdF	Circuits coupe de Monde et Europe
Avant M 15	A la charge des tireurs	A la charge des tireurs	A la charge des tireurs	Non-applicable	Non-applicable
M 15					
M 17 à M 20				Pris en charge par le club pour les équipes quel que soit les circuits nationaux et les championnats de France individuels	Pris en charge par le club
Seniors	Non-applicable				
Vétérans					

Prise en charge des frais de déplacement tireurs

Toutes armes	Frais de déplacement : tireurs				
	CD 44 / Ligue PDL / Zone	Challenges	CN Quart/demi-finale CdF	Finale Championnat de France	Circuits coupe de Monde et Europe
Avant M 15	A la charge des tireurs	A la charge des tireurs	Non-applicable	Non-applicable	Non-applicable
M 15			A la charge des tireurs	A la charge des tireurs en individuel et participation ligue pour les équipes	
M 17 à M 20 indiv et Equipe				Pris en charge par le club dans la limite de 100 € par tireur et par déplacement	Pris en charge par le club dans la limite de 100€* par tireur et de 2 remboursements annuels
Seniors individuel et équipes autres que fanions			A la charge des tireurs	Pris en charge par le club dans la limite de 100€ par tireur et par déplacement	
Vétérans					

Prise en charge des frais de déplacement Arbitres et maitres d'armes

En début de saison l'équipe pédagogique du club présente au comité directeur un planning d'encadrement des compétitions.

Les frais de l'arbitre seront pris en charge si la présence de celui-ci est requise au regard des conditions de la feuille de route, et après l'accord du bureau du Club.

Toutes armes	Frais de déplacement : arbitres et Maitre d'Armes		
	Challenge	CD 44 / Ligue PDL / Zone	CN / CEP/CdF
Arbitre Club			
Plafond restaurant soir	Non applicable	Non applicable	25
Plafond hôtel / pers, pdj compris			80
Transports	Transport de l'arbitre effectué par un parent du club		Pris en charge par le club
Maitre d'Armes	Challenge	CD 44 / Ligue PDL / Zone	CN / CEP/CdF
Plafond restaurant soir	NA	25	25
Plafond hôtel / pers, pdj compris			80
Transports	Le transport doit être assuré par un parent du club s'il y a un déplacement de Maître d'armes		Trains en 2nde, véhicule OMS ou voiture : la meilleure option doit être retenue. Le remboursement se fera sur la base de la meilleure option. Péage : frais réel Si utilisation de la voiture (validation en amont du bureau), remboursement 0,4 €/kms

Les parents et bénévoles ne peuvent solliciter auprès du club aucun remboursement au titre des frais de déplacements pour une compétition...

Le Bureau